



4^{ème} Rallye Régional DHL Ville de La Plaine des Palmistes

28 Octobre 2017

Règlement Particulier





4^e Rallye Régional Ville de La Plaine des Palmistes



COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE
M^{me} Sophie MAUVE-DULAC
M. Jean Fred MAUVE
M. Christian DULAC
M^{me} Sylvie LATCHOUMANE
M^{me} Muriel RAJOEL
M^{me} Bettina LEBEAU

Président
Vice - Présidente
Vice – Président
Trésorier
Trésorière Adjointe
Secrétaire
Secrétaire Adjointe

Membres :

M. Loïc BERTILLE – M. Willy BIGOT - M. Didier CODY – M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC
M. Jean-Marc FAUFRON - M. Jean-Roland GAUD - M. Mamisoa RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE
M. Julien THERMEA - M^{me} Julie SIDIOT – M^{me} Béatrice TRICARD

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Notre partenaire : **La Municipalité de La Plaine des Palmistes**

La Préfecture de la Réunion et la Sous-Préfecture de Saint-Benoît
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction Régionale des Routes
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction du Parc National de la Réunion
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Le Service Médical de l'Epreuve
L'Association Réunion Radio-Amateurs
La Presse Ecrite et Audiovisuelle
L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiant au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération



4^e Rallye Régional

Ville de La Plaine des Palmistes



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement – Ouverture des Engagements : Samedi 30 septembre 2017

Clôture des engagements : Lundi 16 Octobre 2017

Remise des documents (Carnet et sticker de reconnaissance, plaques et numéros de course) : Samedi 21 Octobre 2017 de 13h à 18h à La Plaine des Palmistes (lieu à préciser)

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 21 Octobre 2017 de 13h00 à 19h00

Dimanche 22 Octobre 2017 de 13h00 à 19h00

Séance de mise au point : Samedi 21 Octobre 2017 de 10h00 à 17h00

Vérifications des documents et des voitures : Samedi 28 Octobre 2017 de 7h00 à 10h00

Lieu : Espace Culturel de la Plaine des Palmistes

Heure de mise en parc de départ : Samedi 28 Octobre 2017 de 7h30 à 10h30

Lieu : Espace Culturel de la Plaine des Palmistes

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 28 Octobre 2017 à 9h00 – PC Course

Publication des équipages admis au départ : Samedi 28 Octobre 2017 à 10h30 – PC Course

Publication des heures et ordre de départ de l'étape : Samedi 28 Octobre 2017 à 10h30 – PC Course

Départ du Rallye : Samedi 28 Octobre 2017 à 12h30 – Parking de l'Espace Culturel

Arrivée du Rallye : Samedi 28 Octobre 2017 à 17h21 – Parking de l'Espace Culturel

Vérifications finales : Samedi 28 Octobre 2017 à 17h30 au Parc Fermé

Publication des résultats partiels : Samedi 28 Octobre 2017 à 18h30 au Parc Fermé

Publication des résultats du Rallye : Samedi 28 Octobre 2017 à 19h00 au Parc Fermé

Remise des Prix : Samedi 28 Octobre 2017 à 19h00 à la Mairie de la Plaine des Palmistes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise le 28 Octobre 2017 en qualité d'Organisateur Administratif, sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion, un Rallye Automobile dénommé :

4^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N° 2017/RR/1906/05/14 en date du 18/07/2017

Comité d'Organisation

Voir page 1

Secrétariat et Permanence du Rallye,

ASA Réunion - 1, Rue Bertin – BP 539 - 97472 Saint Denis Cedex

GSM : 0692 851 412 – **GSM** : 0692 853 241 – **Mail** : asareunion@orange.fr

Dépôt des dossiers d'engagement :

A partir du Lundi 2 Octobre 2017

- Permanence du Rallye du lundi au vendredi de 17h à 20h
- Garage Joël Technic Auto – ZA La Mare – Ste Marie du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et 13h30 à 18h.

Une permanence se tiendra pour la Région Sud le Samedi 14 Octobre 2017 de 10h à 17h à *(lieu à préciser)*



4^e Rallye Régional

Ville de La Plaine des Palmistes



Organisateur technique

Nom : ASA Réunion - 1, Rue Bertin – BP 539 - 97472 Saint Denis Cedex

Réfèrent Technique : Didier CODY - 16, Chemin des Avocats – 97417 La Montagne

1.1P. OFFICIELS

Président des Commissaires Sportifs : Jean-Pierre OLLIVIER - Licence N°21076
Commissaires Sportifs : Philippe BENARD - Licence N°13753
Lilian ETHEVE - Licence N°13740

Directeur de Course : Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796
Directeurs de Course Adjoint PC Course : Thierry DE BERGE – Licence N° 33741
Ilias PANCHBAYA – Licence N°175312

Directeurs de Course « Epreuves Spéciales » : Béatrice TRICARD – Licence N°25363
Serge AUTALE – Licence N° 13793

Directeur de Course « Ouverture de Route » : Jean-François HOARAU - Licence N°19450
Daniel PAYET – Licence N°17520

Commissaires Techniques :

Responsable : Alain HOAREAU (A) – Licence N°13451
Djounaid DHALED (C) – Licence N°156799
Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797
M. Alain MAILLOT (C) - Licence N°245974

Chargé des Relations Concurrents : Nathalie AGATHE – Licence N° 34374

Médecin Chef : François TIXIER – Licence N°219424

Réfèrent Technique « Autorité » : Didier CODY – Licence N°57607

Contrôle Sécurité : Jean Fred MAUVE – Licence N°47367

Voitures Info / Sono : Johny FESSARD – Licence N°43712
Stéphane LENEPVEU- Licence N° 226973

Parc Fermé – Départs et Arrivées – Assistance - Regroupement : J.Marc FAUFRON – Licence N°137560

Informatique / Classements : Sylvie LATCHOUMANE - Priscilla DAMOUR

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé **4^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 – Coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Gr A – La Coupe Gr R – La Coupe Gr N – La Coupe Gr F2000 et la Coupe Gr GT de la LSAR
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue de Sport Automobile de la Réunion

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le 28 Octobre 2017 de 7h00 à 10h à l'Espace Culturel de la Plaine des Palmistes.

Les Vérifications Finales auront lieu le 28 Octobre 2017 à 17h30 au Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de démontage : Garage Joël Technic Auto – ZA La Mare à Sainte Marie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC



4^e Rallye Régional

Ville de La Plaine des Palmistes



ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

4^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 16 Octobre 2017 à 24h**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **90** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **375 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **750 € (x 2)**
- Challenge « PROMO » : **319 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 :
 - 5.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
 - 5.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
 - 5.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
 - 5.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.



4^e Rallye Régional

Ville de La Plaine des Palmistes



ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- **Avant le départ du Rallye : mise en conformité**
- **Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

§ soit autorisée par la réglementation FFSA

§ soit en conformité avec l'article 4.1.1. du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

La publicité collective obligatoire est sur les :

Panneaux de Portières D et G : **(sera précisé par additif)**

Emplacement Plaque Avant : **(sera précisé par additif)**

La publicité facultative est :

Sur 2 Bandeaux de 10 cm (h) par 25 cm (l) à apposer sur chaque coté de la partie supérieure du pare-brise :

Coté Droit : **(sera précisé par additif)** Coté Gauche : **(sera précisé par additif)**

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé **4^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes** représente un parcours de 62,85 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections et comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,55 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : Les Arums : 6,45 km

ES 2-4-6 : Frémicourt : 5,40 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".



4^e Rallye Régional

Ville de La Plaine des Palmistes



6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant

Samedi 21 et Dimanche 22 Octobre 2017 de 13h à 19h pour les 2 épreuves

6.2.8P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le Samedi 21 Octobre 2017 de 10h à 17h. Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture. Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Eventuellement après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essai, le copilote régulièrement engagé peut être remplacé par une tierce personne, à condition que :

- Celle-ci figure sur la liste déposée en Préfecture en vue de la séance de mise au point précédant le rallye,
- Cette personne soit en possession d'une licence concurrent/conducteur lui permettant de prendre part à ce roulage.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par le Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi 28 Octobre 2017 partir de 19h00 à la Mairie de la Plaine des Palmistes. Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux équipages vainqueurs de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Les coupes ne sont pas cumulables (2 maxi par équipages).